



# Bruxelles en Direct

*Lettre d'information du Bureau Alsace - 14 avril 2008*

## Alsace

La semaine de l'Innovation en Alsace du 21 au 25 avril 2008

Recrutement d'un(e) chargé(e) de mission « Compétitivité » au Bureau Alsace

Salon européen de l'Innovation en Photonique à Strasbourg du 8 au 10 avril 2008

Inauguration du Collège doctoral européen

Accueil de Christoph Rat Fischer de la CAMSA en stage d'observation à Bruxelles

Accueil de la 22ème promotion de l'Ecole des Cadres de la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin

## Les Brèves

Androula Vassiliou, nouvelle Commissaire à la santé

Assemblée des Régions d'Europe : Prix des régions innovantes

Le prix pour la justice civile en Europe

2009, Année européenne de la créativité et de l'innovation

Lancement du « Printemps de l'Europe 2008 »

Lancement du premier financement du programme URB-AL III

La Croatie rejoint MEDIA 2007

## Dossier

**Conclusions du Conseil européen de printemps – 13-14 mars 2008**

## Les politiques européennes

### AGRICULTURE

Transparence des aides agricoles

La présidence décroche des conclusions sur le bilan de la PAC

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET MARCHÉ INTERIEUR

Le prix du meilleur projet de l'année 2007 dans cinq catégories d'opérations pour la BEI

Communication sur les partenariats public-privés institutionnels (PPPI)

### EDUCATION ET CULTURE

Premier forum européen « Université/Entreprise »

### EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES

L'ouverture à Bruxelles du bureau de l'Unifem

Sept débats pour façonner la future stratégie de l'UE en matière de dialogue interculturel

Emploi des sans domicile

Le rôle social du sport

### ENERGIE – ENVIRONNEMENT

14 distributeurs européens s'engagent à promouvoir l'efficacité énergétique et les renouvelables dans leur secteur

Nouveau Fonds pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables dans les pays en développement

Actualisation de la liste des zones protégées Natura 2000

### GOUVERNANCE

La session plénière célèbre 50<sup>ème</sup> anniversaire du Parlement européen

Premier aperçu des priorités budgétaires du Parlement en 2009

Pause dans la création des agences de régulation

### JEUNESSE

Placer les enfants au centre du processus décisionnel

### POLITIQUE REGIONALE

Enquête Eurobaromètre : les priorités de la politique régionale devraient être axées sur le changement climatique et le soutien des régions les plus pauvres

### RECHERCHE

Consultation publique sur les synergies des financements pour la Recherche et Innovation

Le feu vert du Parlement européen à l'Institut européen de Technologie

### SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

De nouveaux satellites pour compléter le système Gmes

Compétences numériques

### TRANSPORT

La BEI confirme sa priorité pour le ferroviaire

Consultation sur les systèmes de transport intelligents

Le programme Marco Polo pourrait être adapté prochainement

Corridors transeuropéens de fret ferroviaire

### La semaine de l'Innovation en Alsace - du 21 au 25 avril 2008

Elément moteur de la stratégie de développement économique de la Région Alsace, l'Innovation sera au cœur d'une semaine d'information et d'échange entièrement dédiée aux entreprises alsaciennes et organisée par l'Agence Régionale de l'Innovation Alsace.

Première grande manifestation de l'année s'inscrivant dans le cadre des « 4 saisons de l'innovation », la semaine de l'innovation se déroulera du 21 au 25 avril prochain à la Maison de la Région Alsace à Strasbourg.

Outre la journée de la seconde édition des Assises de l'Innovation qui se tiendra le mardi 22 avril, d'autres manifestations marqueront cette semaine et offriront aux entreprises de larges possibilités pour obtenir des informations et générer des contacts utiles :

- Le 21 avril : Conférence-débat : « Financer l'innovation en Alsace par l'Europe »
- Le 22 avril : Journée des 2èmes Assises de l'Innovation
- Le 23 avril : Conférence-débat « Les CRITTs d'Alsace, un force pour innover »
- Du 21 au 25 avril 2008 : Exposition à la Maison de la Région Alsace : « Entreprises, Avancez à grands pas avec les CRITTs d'Alsace ».

Pour plus d'information :

<http://www.4saisons-innovation.eu/Ensemble-trouvons-l-energie-d-innover.html>

### Recrutement d'un(e) chargé(e) de mission « Compétitivité » au Bureau Alsace

Le Bureau Alsace recrute un(e) chargé(e) de mission « Compétitivité ». Il/elle assurera :

- le suivi des politiques européennes dans le domaine de la compétitivité (recherche, environnement, énergie, technologies de l'information et de la communication) ;
- la veille des politiques et programmes d'intérêt pour les partenaires et la diffusion de l'information ;
- l'aide au développement d'une culture de projets européens en région et l'assistance au montage de projets ;
- la participation aux actions de formation des partenaires ;
- le travail de réseau.

Les candidatures sont à envoyer pour le 25 avril 2008.

Pour plus d'information :

<http://www.bureau-alsace.org/opencms/opencms/bureau-alsace/fr/actualites.jsp>

### Salon européen de l'Innovation en Photonique – Strasbourg - 8 au 10 avril 2008

Le Village Européen de l'Innovation en Photonique, qui s'est déroulé du 8 au 10 avril 2008 au Palais de la Musique et des Congrès à Strasbourg, a été un lieu privilégié où les acteurs de la recherche des universités, des centres de recherche ou des start-up en optique/photonique du monde entier ont pu exposer gratuitement leurs prototypes, bénéficier d'une large visibilité pour promouvoir leurs prototypes innovants.

Le Village Européen de l'Innovation en Photonique 2008 a été organisé par Rhenaphotonics Alsace et SPIE Europe, sous le patronage de l'Unité Photonique de la Commission européenne.

La Région Alsace y a participé aux côtés de Conectus et de Rhénaphotonics. Elle a présenté ses engagements en termes d'innovation et de la documentation sur l'Agence Régionale de l'Innovation, sur Alsace International et les pôles de compétitivité.

Pour plus d'information :

<http://www.rhenaphotonics.fr/european-photonics-innovation-village-2008.php>

### Inauguration du Collège doctoral européen

Le bâtiment du Collège doctoral européen (CDE) a été inauguré ce 27 mars 2008 au 46 boulevard de la Victoire à Strasbourg en présence de Gérald Chaix, Recteur de l'Académie de Strasbourg, Chancelier des universités d'Alsace, d'Adrien Zeller, Président du Conseil Régional d'Alsace, de Guy Dominique Kennel, Président du Conseil Général du Bas-Rhin, de Robert Grossmann, Président de la Communauté Urbaine de Strasbourg, de Roland Ries, Maire de Strasbourg, d'Alain Beretz, Président de l'Université Louis Pasteur de Strasbourg et de Patrick Foulon, Directeur du Collège doctoral européen.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne  
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Bureau Alsace 19 A-D, Avenue des Arts (Bte 5) B-1000 Bruxelles

Tél. + 32 2 221 04 30 - Fax + 32 2 217 66 12 – [info@bureau-alsace.org](mailto:info@bureau-alsace.org) <http://www.bureau-alsace.org>

Le CDE, créé en 1999 par les trois universités strasbourgeoises, afin d'accueillir de jeunes chercheurs français et européens, possède désormais son propre bâtiment. Premier site de ce type en France, il offre un lieu d'accueil, de logements, de réflexion et d'échanges.

L'ambition de ce bâtiment est d'être un village international et multiculturel. Il offre des solutions en matière d'hébergement, de lieu de formation et de lieu d'échange et de convivialité.

Depuis 1999, 225 doctorants sélectionnés pour la qualité scientifique de leur projet de thèse et impliquant nécessairement une université d'un autre pays européen, ont été accueillis par le CDE. Les quatre promotions actuelles regroupent 23% de doctorants français et 77% de doctorants de nationalité étrangères.

### **Accueil de Christoph Rat Fischer de la CAMSA en stage d'observation à Bruxelles**

Le Bureau Alsace a accueilli Christoph Rat Fischer, Responsable « Europe » de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud-Alsace (CAMSA) pour une semaine d'observation, du 3 au 7 mars 2008.

Dans le cadre de cette formation, le Bureau Alsace a organisé le programme des conférences et rencontres bilatérales, notamment avec le Comité des régions, les responsables de la « Politique régionale » et des « Transports » à la Représentation de la France auprès de l'Union européenne, l'Association pour la Promotion de l'Alsace, un projet Manager du programme « Intelligent Energy for Europe », le Cecodhas (Fédération européenne du logement social), la Maison européenne des pouvoirs locaux français à Bruxelles ainsi que la DG « Transports et Energie ».

### **Accueil de la 22ème promotion de l'Ecole des Cadres de la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin**

Les 18 et 19 mars 2008, le Bureau Alsace a accueilli la 22ème promotion de l'Ecole des Cadres de la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin dans le cadre de deux journées d'information sur la dimension européenne des affaires agricoles. Lors de ces journées, le Bureau Alsace a présenté le fonctionnement des institutions européennes ainsi que la place de l'Alsace dans l'Union européenne.

De multiples rencontres dans le domaine agricole et de la PAC ont été organisées avec, notamment, les représentants des organismes professionnels agricoles, tels que le COPA-COGECA (Comité des Organisations Professionnelles Agricoles de l'Union Européenne - Confédération Générale des Coopératives Agricoles) et le CEJA (Communauté Européenne des Jeunes Agriculteurs) mais également la Commission européenne et la Représentation Permanente de la France auprès de l'Union européenne.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne  
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

### Androula Vassiliou, nouvelle Commissaire à la santé

Androula Vassiliou, juriste de formation, épouse de l'ancien Président chypriote George Vassiliou, remplacera Markos Kyprianou au poste de Commissaire européen à la Santé. En effet, M. Kyprianou a quitté ses fonctions au sein de l'exécutif suite à l'invitation du nouveau Président chypriote, Demetris Christofias, à rejoindre le gouvernement afin d'y occuper le poste de Ministre des Affaires étrangères.

Conformément au Traité, la nomination de Mme Vassiliou, jusqu'à la fin du mandat de l'actuelle Commission en 2009 devra être validée par le Conseil. La nouvelle Commissaire devrait par ailleurs être auditionnée par les eurodéputés.

### Assemblée des Régions d'Europe : Prix des régions innovantes

A l'occasion de sa troisième édition du Prix des régions innovantes pour laquelle les candidatures sont déjà ouvertes, l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE) veut mettre à l'honneur les régions stimulant l'innovation sur leur territoire et promouvoir les meilleures pratiques dans ce domaine. Toutes les régions désireuses de présenter leur travail en matière d'innovation sont invitées à soumettre leur candidature pour le 1er juin 2008. Le prix sera officiellement remis durant l'Assemblée Générale de l'ARE à Tampere (Finlande) les 13-14 novembre 2008.

Lien vers le formulaire de participation :

<http://www.aer.eu/homeen/main-issues/economic-development/aer-innovation-award.html>

### Le prix pour la justice civile en Europe

La Commission européenne a lancé un appel à candidatures pour le prix « Balance de cristal », un concours européen organisé tous les deux ans par la Commission et le Conseil de l'Europe pour récompenser les pratiques innovantes concourant à la qualité de la justice civile en Europe. Pour pouvoir participer à la compétition, les initiatives doivent être présentées par un tribunal, un barreau, une association de professionnels de la justice ou toute autre instance compétente en matière judiciaire d'un Etat membre de l'UE ou du Conseil de l'Europe. Les dossiers de candidature pour l'édition 2008 doivent être soumis aux organisateurs avant le 1er juin 2008. Le prix sera remis le 24 octobre prochain lors de la journée européenne de la justice civile. En 2006, la Balance de Cristal a été décernée à une initiative du tribunal régional de Linz (Autriche), offrant aux justiciables un guichet unique pour effectuer toute démarche ou obtenir toute information auprès du tribunal.

Liens vers le formulaire de candidature :

[http://ec.europa.eu/civiljustice/docs/ecjd\\_2008/crystal\\_scales\\_2008\\_rules\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/civiljustice/docs/ecjd_2008/crystal_scales_2008_rules_fr.pdf)

### 2009, Année européenne de la créativité et de l'innovation

Selon les déclarations de la Commission européenne, 2009 sera baptisée « l'Année européenne de la créativité et de l'innovation ». Selon Jan Figel, Commissaire à l'Education, la Formation, la Culture et la Jeunesse, cette Année aura pour objectif de sensibiliser l'opinion publique, de diffuser des informations sur les bonnes pratiques, de stimuler l'enseignement, la recherche, la créativité et l'innovation et enfin de promouvoir le débat et le changement. Aucun budget spécifique n'a été proposé par la Commission pour l'Année, estimant que celle-ci peut s'articuler autour des programmes communautaires actuels et mettre à profit les ressources administratives déjà prévues. La décision finale sur la proposition sera prise dans le courant de l'année par le Conseil et le Parlement européen.

Pour plus d'information :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/482&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

### Lancement du « Printemps de l'Europe 2008 »

Le 25 mars dernier a été lancé la sixième édition du « Printemps de l'Europe », un événement organisé par la Commission européenne, en collaboration étroite avec le Parlement. Cet événement annuel, qui se déroule du 25 mars au 30 juin a pour objectif d'encourager les établissements scolaires à organiser débats et réflexions afin d'améliorer les connaissances des jeunes sur l'Union européenne et le fonctionnement de ses institutions. Cette sixième édition du « Printemps de l'Europe » s'articulera, en ligne avec le thème de l'année 2008, sur le dialogue interculturel. Des activités et manifestations impliquant les jeunes européens pourront ainsi être présentées aux niveaux local, national et européen. Lors de la semaine du 9 mai qui célèbre la fête de l'Europe, les bureaux d'information joueront un rôle important, en contribuant à l'organisation des événements spéciaux.

Pour plus d'information :

[http://www.europarl.europa.eu/news/public/story\\_page/037-24709-084-03-13-906-20080319STO24701-2008-24-03-2008/default\\_fr.htm](http://www.europarl.europa.eu/news/public/story_page/037-24709-084-03-13-906-20080319STO24701-2008-24-03-2008/default_fr.htm)

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne  
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

### Lancement du premier financement du programme URB-AL III

Dans le cadre de la coopération au développement entre l'Europe et l'Amérique Latine, le programme URB-AL III, un des outils de coopération pour la période 2008-2011, a publié son premier appel à propositions. Doté d'un budget total de 50 millions d'euros, cet appel finance d'une part des projets dans les domaines de la production et de l'emploi, du social, de la citoyenneté et d'autre part les activités de coordination, d'appui technique, de formation et d'animation des réseaux qui contribueront à la mise en place de ces actions.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 16 juin 2008.

Pour plus d'informations :

<http://ec.europa.eu/europeaid/tender/data/d68/AOF83368.pdf>

[http://ec.europa.eu/europeaid/work/procedures/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/work/procedures/index_fr.htm)

### La Croatie rejoint MEDIA 2007

La Croatie a rejoint le programme MEDIA 2007, en signant, le 17 mars, un protocole d'accord avec la Commission sur sa participation. Cette participation encouragera la Croatie et ses industries cinématographiques à coopérer de manière plus active avec les pays de l'UE. La Croatie est le premier pays candidat à rejoindre ce programme qui porte sur la compétitivité de l'industrie audiovisuelle de l'UE et sur la distribution et la diffusion des œuvres audiovisuelles. Actuellement 31 pays participent à MEDIA 2007 (les Vingt-sept, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse), qui dispose d'un budget de 755 millions d'euros pour 2007- 2013.

Pour plus d'information :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/450&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

[http://www.ec.europa.eu/information\\_society/media/index\\_fr.htm](http://www.ec.europa.eu/information_society/media/index_fr.htm)

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne  
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

## AGRICULTURE

### Transparence des aides agricoles

La Commission Européenne a adopté, le 19 mars dernier, un nouveau règlement sur la transparence des aides agricoles. Ainsi, l'ensemble des Etats membres de l'Union européenne devront se doter, d'ici le 30 avril 2009, des sites web gérés au niveau national, regroupant des informations sur les bénéficiaires de la politique agricole commune (PAC) de manière claire et harmonisée. Ces sites seront dotés d'un outil de recherche qui permettra au public de connaître le montant des fonds reçus par chaque personne ou entreprise. Pour la politique de développement rural, qui est cofinancée par l'UE et par les gouvernements nationaux, les informations concerneront tant les fonds communautaires que les fonds nationaux. Ces informations seront disponibles au plus tard le 30 avril de chaque année pour l'exercice financier précédent et devront rester accessibles sur le site web pendant deux ans à compter de la date de leur publication initiale. Par ailleurs, la Commission européenne gèrera son propre site web, qui comportera des liens vers le site web de chaque État membre, l'idée étant de garantir un meilleur contrôle de l'efficacité des aides attribuées aux agriculteurs européens.

Pour plus d'information :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/463&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>

### La présidence décroche des conclusions sur le bilan de la PAC

La présidence slovène de l'UE est parvenue à faire adopter par le Conseil Agriculture du 17 mars des conclusions sur le bilan de la PAC, satisfaisant la plupart des Etats membres. Par ces conclusions, le Conseil adresse un message clair et définit des orientations fermes pour le futur développement de la politique agricole. Dans l'ensemble, le texte adopté va dans le sens de la communication de la Commission de novembre 2007. Ces propositions ne consistent pas en une réforme fondamentale, mais sont une contribution aux futurs développements de la PAC. Il n'en demeure pas moins que la Commission envisage des changements importants aux règles actuelles, comme le découplage intégral des aides aux cultures arables (actuellement, les Etats membres ont le droit de conserver dans ce secteur jusqu'à 25% des aides directes à l'hectare). Pour les dix nouveaux Etats membres, qui appliquent jusqu'à présent le régime de paiement unique à la surface, il y aurait la possibilité de maintenir ce système jusqu'en 2013 au lieu de 2010.

Pour faire face aux besoins croissants liés aux nouveaux défis (changement climatique, bioénergies, gestion de l'eau et biodiversité), en utilisant pour cela les mesures de soutien du développement rural, la Commission propose une augmentation progressive, dans l'Union européenne à quinze, du taux de la modulation obligatoire qui passera ainsi de 5 % à 7 % en 2009, 9 % en 2010, 11 % en 2011 et 13 % en 2012 (pour les paiements supérieurs à 5 000 euros). Par ailleurs, le gel des terres serait supprimé. En outre, la Commission procédera à une hausse de 1% par an des quotas laitiers (avant leur disparition en 2015). Elle entend également proposer de renforcer l'article 69 qui donne actuellement aux Etats membres la possibilité de réserver jusqu'à 10 % de l'enveloppe nationale pour les aides directes à des soutiens spécifiques dont le but est de favoriser la protection de l'environnement, la qualité ou la commercialisation des produits.

Sur plusieurs points les Etats membres se montrent prudents en vue des propositions législatives que la Commission doit présenter en mai prochain. C'est le cas sur le plafonnement des aides aux plus grandes exploitations ou sur le transfert de fonds des aides directes au profit du développement rural.

Pour plus d'information :

[http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms\\_Data/docs/pressData/fr/agricult/99648.pdf](http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/fr/agricult/99648.pdf)

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET MARCHÉ INTERIEUR

### Le prix du meilleur projet de l'année 2007 dans cinq catégories d'opérations pour la BEI

La Banque européenne d'investissement (BEI) s'est vue décerner par la revue Project Finance Magazine, du groupe Euromoney, le prix du meilleur projet de l'année 2007 dans cinq catégories d'opérations. Ces récompenses, qui saluent l'innovation et l'excellence dans le financement de projets, ont été remises à la BEI à Londres le 6 mars dernier.

C'est pour la deuxième année consécutive, qu'Euromoney récompense les activités de financement de la BEI tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE. Les projets concernés relèvent de divers secteurs ayant trait aux infrastructures et à l'industrie, notamment l'énergie, les transports, l'eau et l'exploitation minière.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne  
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Il s'agit:

- du projet de barrage et de centrale hydroélectrique à Bujagali (Ouganda), meilleur projet électrique africain de l'année ;
- du projet d'extraction de nickel à Ambatovy (Madagascar), meilleur projet minier africain de l'année ;
- de l'usine de dessalement à Hadera (Israël) ;
- du viaduc de Millau, meilleur projet de transport européen de l'année (opération de refinancement) ;
- de l'autoroute A5 « Ostregion » (Autriche), meilleur projet de transport (routier) européen de l'année.

Pour plus d'information :

<http://www.bei.org/about/press/2008/2008-018-project-finance-magazine-applauds-record-number-of-eib-projects-in-2007.htm>

### Communication sur les partenariats public-privés institutionnels (PPPI)

La Commission européenne a publié, le 5 février 2008, une communication interprétative sur le droit communautaire applicable à la création de partenariats publics-privés institutionnalisés (PPPI), autrement dit la coopération entre des partenaires publics et privés établissant une entité à capital mixte exécutant des marchés publics ou des concessions. Par cette communication la Commission tend à clarifier ce qu'elle entend par PPPI, renforçant sa sécurité juridique et fournissant des éléments d'orientation dans le domaine des Services d'Intérêt Général (SIG) et les Services Sociaux d'Intérêt Général (SSIG). Ainsi, dans cette communication, la CE revient sur plusieurs points, à savoir :

- Création du PPPI : mise en place d'une procédure transparente et concurrentielle dont l'objet est le marché public ou la concession qui doit être attribué à l'entité à capital mixte, et la contribution opérationnelle du partenaire privé à l'exécution de ces tâches et/ou sa contribution administrative à la gestion de l'entité à capital mixte ;
- Sélection des partenaires privés pour les PPPI : la base juridique est à géométrie variable selon que la mission assignée à une entité à capital mixte est un marché public, une concession de travaux ou une concession de services. Il en va de même pour l'utilisation d'une procédure négociée avec publication d'un avis de marché ou encore de la publicité, selon que l'attribution de marchés publics soit entièrement soumise ou non à la directive 2004/18/CE ;
- Obligation de publication des critères de sélection et d'attribution pour l'identification du partenaire privé du PPPI, en respect avec le principe de non-discrimination ainsi que les capacités personnelles du partenaire privé (situation personnelle, capacité économique, financière, professionnelle et technique) ;
- Obligation d'indication dans l'avis de marché du marché public et/ou de la concession qui doit être attribué à l'entité à capital mixte à créer, ainsi que les statuts de cette entité, le pacte d'actionnaires et les éléments régissant la relation contractuelle public/privé et public/entité à capital mixte ;
- Interdiction d'extension sur de nouveaux marchés publics des PPPI, mais possibilité d'évolution du PPPI dans la durée sous réserve de respecter les principes d'égalité de traitement et de transparence ;
- Possibilité pour l'entité à capital mixte créée de participer à des appels d'offres publics.

Pour plus d'information :

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/publicprocurement/docs/ppp/comm\\_2007\\_6661\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/internal_market/publicprocurement/docs/ppp/comm_2007_6661_fr.pdf)

## EDUCATION ET CULTURE

### Premier forum européen « Université/Entreprise »

Les 28 et 29 février à Bruxelles s'est tenu le premier forum européen « Université/Entreprise », réunissant quelques deux cent cinquante délégués d'établissements et d'associations actives dans l'enseignement supérieur, d'entreprises et d'organismes d'affaires ainsi que des responsables des pouvoirs publics. L'objectif de ce forum, était de favoriser le dialogue entre les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises. Une plate-forme d'échange de bonnes pratiques et d'inventaire de solutions innovantes a été mise en place afin d'assurer la mise en réseau des parties prenantes et de contribuer ainsi à renforcer l'efficacité du système éducatif européen. En effet, les universités et les entreprises sont très favorables à la mise sur pied d'une entité durable qui soit propice au dialogue, aux échanges, ou encore au partage et à l'acquisition de connaissances et qui se réunirait périodiquement.

Cet événement s'inscrit dans le cadre des recommandations établies dans la communication de 2006 de la Commission, appelant les universités à reconnaître que leur relation avec le monde des entreprises revêt une importance stratégique comme composante de leur engagement à servir l'intérêt général et insistant sur l'urgence d'établir un partenariat beaucoup plus soudé entre les milieux d'affaires et l'éducation.

Quatre thèmes étaient à l'ordre du jour de ce premier forum:

- 1) le développement des programmes d'études et les perspectives qui en découlent quant à une plus grande aptitude à l'emploi et à l'instauration de l'esprit d'entreprise chez les diplômés ;
- 2) l'éducation continue et les moyens d'analyser et d'améliorer la coopération entre universités et entreprises dans l'élaboration de programmes de formation et de recyclage ;

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne  
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

- 3) la modernisation des structures de gouvernance dans les universités, grâce à l'expertise des entreprises ;  
 4) le développement de la mobilité, dont celle des étudiants, mais aussi celle des chercheurs et des enseignants, entre milieu universitaires et entreprises, et vice versa.

Pour plus d'information :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/343&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>  
[http://ec.europa.eu/education/policies/educ/higher/higher\\_fr.html](http://ec.europa.eu/education/policies/educ/higher/higher_fr.html)

## EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES

### L'ouverture à Bruxelles du bureau de l'Unifem

Afin de renforcer ses liens avec l'UE pour l'égalité entre hommes et femmes, ainsi que sa visibilité, le Fonds de développement des Nations unies pour la femme (UNIFEM) a ouvert une antenne à Bruxelles, le 5 mars dernier. L'ouverture de ce nouveau bureau contribuera à la coordination du financement international des programmes d'aide relatifs à l'égalité entre hommes et femmes et reliera des stratégies internationales réussies. L'UNIFEM propose une assistance financière et technique pour promouvoir l'égalité et le renforcement du pouvoir des femmes. Il concentre son action dans quatre domaines stratégiques : réduction de la pauvreté des femmes, arrêt de la violence faite aux femmes, lutte contre la propagation du HIV/SIDA chez les femmes et les filles, et égalité entre hommes et femmes pour une gouvernance démocratique. L'activité du bureau de Bruxelles concernera deux domaines spécifiques : la situation des femmes dans les régions de conflit dans le monde et la violence faite aux femmes (trafic et abus sexuels notamment).

### Sept débats pour façonner la future stratégie de l'UE en matière de dialogue interculturel

Dans le cadre de l'année européenne du dialogue interculturel, la Commission européenne a organisé, le 5 mars à Bruxelles, conjointement avec le European Policy Centre (EPC) un débat sur le thème de « l'impact des migrations sur le dialogue interculturel ». Y ont participé le Vice-président de la Commission européenne, Franco Frattini, et Cem Özdemir, Député européen allemand. Il s'agissait du premier débat thématique d'une série destinée à apporter une contribution à la future stratégie de l'UE en matière de dialogue culturel au-delà de 2008. Les débats ultérieurs, qui se tiendront également à Bruxelles, porteront sur des sujets tels que le rôle du dialogue interculturel dans les arts et la culture, le dialogue interreligieux, le multilinguisme, le dialogue interculturel sur le lieu de travail, le dialogue interculturel dans l'éducation et le dialogue interculturel dans les médias. Présidés par Shada Islam, une journaliste qui a beaucoup écrit sur la politique étrangère et la politique de développement de l'UE ainsi que sur l'immigration et la lutte contre les discriminations dans des journaux et magazines d'Europe, d'Asie, d'Afrique et du Proche-Orient, ces débats se tiendront chaque premier mercredi du mois à la salle Polak du Résidence Palace, 155, rue de la Loi et seront suivis d'une réception pour permettre la poursuite des discussions sous une autre forme.

Pour plus d'informations: [www.dialogue2008.eu](http://www.dialogue2008.eu)

### Emploi des sans domicile

La Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri (FEANTSA) consacre son rapport annuel 2007 à l'insertion dans et par l'emploi pour les personnes sans domicile. Basé sur les rapports nationaux de 16 Etats membres, il tente de brosser le tableau de la situation des personnes sans domicile sur le plan de l'emploi et des efforts entrepris pour surmonter les obstacles liés à l'emploi au sein de l'UE. Sont ainsi décrits : les profils d'emploi des personnes sans domicile, les obstacles à l'emploi, le droit au travail et les initiatives d'insertion professionnelle ainsi que les dispositifs d'insertion professionnelle des personnes sans domicile, la concertation des différents acteurs concernés, le financement des dispositifs d'emploi. Les rapports nationaux sont disponibles sur le site web de la FEANTSA : <http://www.feantsa.org>

### Le rôle social du sport

Selon la déclaration conjointe sur « L'importance sociale du sport et sur le dialogue dans le sport », adoptée le 17 mars par les ministres en charge du sport de l'UE, les présidents des comités olympiques nationaux des États membres et des pays des Balkans occidentaux, ainsi que les membres du Conseil exécutif de la Fédération des comités olympiques européens, le sport est important pour la société dans son ensemble et il importe de développer un véritable dialogue entre tous les organismes compétents. La déclaration prévoit de renforcer le dialogue interculturel et souligne l'importance de l'éducation ainsi que du rôle social du sport. Les ministres ont, par ailleurs, souligné la nécessité de mettre en œuvre le Livre blanc sur le sport, présenté en juillet 2007 par la Commission européenne, et de préparer le programme européen pour le sport.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne  
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Les ministres ont prôné une position plus appropriée de l'UE au sein de l'Agence mondiale antidopage et ont mis en exergue l'établissement du nouveau groupe de travail pour la lutte contre le dopage qui contribuera à renforcer la coordination et l'efficacité de la coopération dans la lutte contre le dopage à l'échelle de l'UE. À l'issue de la réunion, le Ministre slovène de l'éducation et du sport a remis un prix à la ligue de basket régionale ABA Sidro NLB en reconnaissance de sa contribution à la promotion du sport à travers le monde. Cela témoigne du rôle extrêmement positif du sport dans la société moderne. De plus, l'année 2008 étant l'année du dialogue interculturel, l'action de la ligue constitue un exemple de bonne pratique dans ce domaine.

Pour plus d'information :

[http://www.eu2008.si/fr/News\\_and\\_Documents/download\\_docs/March/0316\\_EYC\\_sport/050Declaration.pdf](http://www.eu2008.si/fr/News_and_Documents/download_docs/March/0316_EYC_sport/050Declaration.pdf)

Lien vers le Livre blanc sur le sport :

[http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2007/com2007\\_0391fr01.pdf](http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2007/com2007_0391fr01.pdf)

## ENERGIE – ENVIRONNEMENT

### 14 distributeurs européens s'engagent à promouvoir l'efficacité énergétique et les renouvelables dans leur secteur

Réunis sous la bannière du « European Retail Round Table », 14 grands distributeurs européens - Ahold, Asda/Wal-Mart, C&A, Carrefour, Delhaize, DSG international, El Corte Inglés, H&M, IKEA, Inditex, Kingfisher, Marks&Spencer, Metro Group et Tesco - ont fait part, lundi 10 mars, de leur engagement à promouvoir l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans leur secteur pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique. Cet accord vise à :

- réduire d'au moins 20% d'ici 2020 la consommation énergétique par mètre carré dans leurs locaux ;
- atteindre et dépasser l'objectif de 20% d'ici 2020 de renouvelables dans leur consommation primaire d'énergie ;
- identifier et échanger des exemples de bonnes pratiques en délivrant des solutions économes en énergie dans leurs chaînes d'approvisionnement ;
- explorer les nouvelles voies pour fournir des informations sur l'efficacité énergétique des produits qu'elles vendent et stimuler les fabricants à faire de même en matière de labelling ;
- partager les connaissances sur les moyens les plus efficaces pour communiquer l'information sur la consommation énergétique et sur le comportement des consommateurs en matière d'économie d'énergie.

Chaque année les progrès de ces initiatives seront évalués.

### Nouveau Fonds pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables dans les pays en développement

Dans le cadre de ses initiatives visant à lutter contre le changement climatique, la Commission européenne a créé le Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (Geeref), afin de mobiliser l'investissement privé dans des projets liés à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables dans les pays en développement et les économies en transition. Ce Fonds, destiné aux projets de petite envergure, sera doté d'un montant de 80 millions d'euros sur les quatre prochaines années. Son but sera d'aider à surmonter les obstacles à l'investissement en offrant de nouvelles possibilités de partage des risques et de cofinancement, afin de mobiliser les investissements nationaux et internationaux.

Ainsi, il mobilisera les financements privés ce qui contribuera à l'accélération de la mise au point, le transfert et le déploiement de technologies respectueuses de l'environnement et contribuera ainsi à approvisionner les populations des régions les plus pauvres du monde en énergie sûre et non polluante.

Pour plus d'information :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/473&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

### Actualisation de la liste des zones protégées Natura 2000

Natura 2000 - réseau européen de sites naturels protégés, couvre désormais près de 20 % du territoire terrestre du continent et 100 000 km<sup>2</sup> de ses mers avec pas moins de 18 784 kilomètres carrés (soit 489 nouveaux sites) qui ont été ajoutés depuis janvier 2008. La Commission européenne a actualisé, le 28 mars, la liste des zones protégées pour la région méditerranéenne. Les listes actualisées pour la région alpine et pour la région macaronésienne avaient été adoptées le 25 janvier 2008. En tout, dix pays - Autriche, Chypre, Espagne, Finlande, France, Malte, Pologne, Slovaquie, Slovénie et Suède - ont ainsi inscrit, depuis le début de l'année, de nouvelles zones sur leurs listes de « sites d'importance communautaire ». La France a désigné 32 sites supplémentaires dont la Grotte de la source du Jaur, un réseau de grottes qui abrite de très nombreuses chauves-souris de l'espèce *Minioptère de Schreibers*.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne  
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

L'Alsace compte onze espaces officiellement désignés sites Natura 2000 pour les oiseaux (6 dans le Bas-Rhin, 5 dans le Haut-Rhin). Début avril, alors que les procédures réglementaires se poursuivent pour 13 autres territoires, ont été publiés au journal officiel les arrêtés ministériels désignant en Alsace huit nouveaux sites Natura 2000, les premiers au titre des espèces et habitats naturels. Pour le Bas-Rhin, la liste comprend le site du Champ du Feu (169 ha), dont les pelouses alpines, les marais et tourbières sont qualifiés « d'importance nationale ». S'y ajoute le site dit de « la vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch, le marais du Francaltroff », qui forme un ensemble de trois espaces naturels dispersés du côté de Sarre-Union, Keskastel et Drunlingen (517 ha au total) où l'on relève une densité significative de prairies de fauche. Les six autres sites sont haut-rhinois. Celui de la vallée de la Largue (991 ha) s'allonge sur 36 km de la frontière suisse à Illfurth.

Pour plus d'information :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/476&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

[http://ec.europa.eu/environment/nature/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/environment/nature/index_en.htm)

## GOUVERNANCE

### La session plénière célèbre 50<sup>ème</sup> anniversaire du Parlement européen

Lors de la session plénière du 10 au 13 mars à Strasbourg, le Parlement européen a fêté son 50<sup>ème</sup> anniversaire. C'est en effet il y a 50 ans, le 19 mars 1958, que se tenait la première session constitutive de l'*Assemblée parlementaire européenne*, ancêtre de l'actuel Parlement.

Pour marquer ce jubilé, une cérémonie a eu lieu le 12 mars, au cours de laquelle les Présidents du PE, Hans-Gert Pottering, du Conseil, Janez Jansa et de la Commission européenne, José Manuel Barroso ont tenu à rendre hommage aux pères fondateurs de l'Europe, aux progrès économiques et sociaux accomplis depuis, au renforcement et à l'extension nécessaires des pouvoirs du PE et la richesse culturelle que représente une Europe à 27 États Membres. Ils ont également tenu à souligner les prochains défis que constituent la ratification du Traité de Lisbonne par tous les États Membres, ainsi que la mise en place effective d'une Politique Européenne de Défense et de Sécurité Commune et d'un système électoral unifié.

Pendant cette session, les députés se sont exprimés sur la stratégie politique annuelle 2009 de la Commission, adoptée le 13 février. La session a permis également d'approuver la position commune arrêtée par le Conseil permettant de créer l'Institut européen d'innovation et de technologie (IET).

Pour plus d'information :

[http://www.europarl.europa.eu/news/public/focus\\_page/008-23013-070-03-11-901-20080306FCS23011-10-03-2008-2008/default\\_fr.htm](http://www.europarl.europa.eu/news/public/focus_page/008-23013-070-03-11-901-20080306FCS23011-10-03-2008-2008/default_fr.htm)

### Premier aperçu des priorités budgétaires du Parlement en 2009

Les modifications qui vont intervenir courant l'année 2009 avec l'entrée en vigueur probable du Traité de Lisbonne, les élections européennes et l'application du nouveau statut des députés, marquent déjà les premiers débats au Parlement sur le budget 2009. Ainsi, le 27 mars, la commission des budgets a adopté deux rapports relatifs aux préoccupations des parlementaires dans ce contexte. Le premier, de la socialiste allemande Jutta Haug, concernant le cadre budgétaire et les priorités pour 2009 évoque les incidences sur le budget qu'aura l'entrée en vigueur du nouveau traité comme par exemple la disparition de la distinction entre dépenses « obligatoires » et « non obligatoires ». Ce rapport sera voté fin avril à Strasbourg en même temps qu'une résolution des groupes sur la stratégie politique annuelle de la Commission. Le deuxième rapport, celui du Polonais Janusz Lewandowski (PPE-DE) est consacré aux dépenses des institutions de l'UE autres que la Commission, dont le Parlement. Les compétences et les activités législatives du PE vont s'accroître si le Traité de Lisbonne est ratifié, ce qui entraînera des dépenses supplémentaires notamment en termes de personnel. Le nouveau statut des députés, qui transfère en grande partie aux caisses du Parlement la charge financière des indemnités parlementaires, devrait augmenter le budget, tout comme la campagne pour les élections européennes. Néanmoins, la commission des budgets souhaiterait faire face aux besoins sans dépasser la limite des 20 % des dépenses sous la rubrique 5 (administration) que l'institution s'est imposée. Les priorités du PE constituent, entre autre, la politique de communication, notamment le financement de trois projets: le centre de visiteurs, le centre audiovisuel et la webTV, ainsi que la mise en place rapide d'un statut pour les assistants, suite aux révélations du rapport secret de l'auditeur interne soulevant des lacunes profondes dans leur système de rémunération. Une proposition devrait être transmise au Conseil sous présidence française (second semestre 2008) afin que ce statut entre en vigueur en même temps que celui des députés.

Pour plus d'information :

[http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2004\\_2009/documents/oj/714/714826/714826fr.pdf](http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2004_2009/documents/oj/714/714826/714826fr.pdf)

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+REPORT+A6-2008-0082+0+DOC+PDF+V0//FR&language=FR>

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne  
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

## Pause dans la création des agences de régulation

Une nouvelle approche sera préconisée à l'égard du rôle et de la gouvernance des agences européennes (agences de régulation et agences exécutives) selon la communication que la Commission européenne a adoptée, le 11 mars dernier. C'est en 2005, qu'un accord interinstitutionnel a été proposé par la Commission pour un encadrement des agences européennes de régulation afin d'arrêter les conditions relatives à leur création, à leur fonctionnement et à leur contrôle. Cette proposition a reçu le soutien du Parlement européen, contrairement au Conseil des ministres de l'UE où les négociations se sont soldées par un échec. Ainsi, la Commission retirant cette proposition propose de la remplacer par une invitation à un débat interinstitutionnel afin d'adopter une approche commune. Un groupe de travail interinstitutionnel sera créé pour mettre en place des règles de base applicables à toutes les agences. En outre, la Commission propose qu'une évaluation horizontale des agences de régulation soit réalisée. Le résultat de cet exercice sera présenté d'ici à la fin de 2009. La Commission estime qu'il convient de ne pas créer de nouvelle agence de régulation tant que cet exercice d'évaluation ne sera pas terminé. Enfin, la Commission propose de revoir les dispositions régissant ses relations avec les agences, ainsi que la méthodologie utilisée pour réaliser des analyses d'impact des agences.

Pour rappel, il existe actuellement 29 agences «de régulation» (et des propositions sur la création de deux nouvelles). Il s'agit d'organismes indépendants dotés d'une personnalité juridique propre. Elles emploient 3800 fonctionnaires et coûtent au budget de l'UE 559 millions d'euros par an. Il n'existe pas de dispositions générales régissant leur création et leur fonctionnement. Les agences exécutives, au contraire, sont créées par un règlement du Conseil adopté en 2002. Leur tâche, définie de manière beaucoup plus précise, étant de contribuer à gérer des programmes communautaires. Elles sont placées sous l'entière responsabilité de la Commission.

Lien vers le règlement 2002 (CE) No 58/2003 DU CONSEIL du 19 décembre 2002 portant statut des agences exécutives chargées de certaines tâches relatives à la gestion de programmes communautaires :

[http://europa.eu/eur-lex/pri/fr/oj/dat/2003/l\\_011/l\\_01120030116fr00010008.pdf](http://europa.eu/eur-lex/pri/fr/oj/dat/2003/l_011/l_01120030116fr00010008.pdf)

Pour plus d'information :

[http://europa.eu/agencies/index\\_fr.htm](http://europa.eu/agencies/index_fr.htm)

## JEUNESSE

### Placer les enfants au centre du processus décisionnel

Le Forum européen sur les droits de l'enfant a été créé l'année dernière. Sa première réunion, tenue le 4 juin 2007 à Berlin, avait pour objectif d'accroître le nombre d'adhérents, examiner les mécanismes envisageables pour faire participer les enfants au Forum dans les prochaines années, ainsi que les moyens de les protéger contre l'exploitation sexuelle. Une troisième réunion du Forum est prévue en novembre 2008 et devrait aborder le thème de l'adoption internationale. L'Union européenne a mis en place diverses mesures concrètes et des programmes axés sur les droits de l'enfant, qui relèvent de ses politiques tant internes qu'externes et couvrent un large éventail de questions : traite des enfants, abus sexuels et violence à leur égard, discriminations, pauvreté infantile, et travail, santé et éducation des enfants.

Pour plus d'information :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=MEMO/08/137&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=f>

## POLITIQUE REGIONALE

### Enquête Eurobaromètre : les priorités de la politique régionale devraient être axés sur le changement climatique et le soutien des régions les plus pauvres

Selon les résultats d'une enquête Eurobaromètre portant sur la façon dont les Européens perçoivent la politique de cohésion, présentés le 7 mars dernier par Danuta Hübner, Commissaire à la Politique régionale, la grande majorité des citoyens européens soutiennent la méthode et le fonctionnement de cette politique, estimant qu'elle doit soutenir toutes les régions d'Europe, et s'occuper des grands défis tels que le changement climatique, la mondialisation et les évolutions démographiques. Réalisée en janvier dernier dans les 27 Etats membres de l'UE, cette enquête constitue un commentaire intéressant pour la consultation publique, lancée en septembre dernier sur l'avenir de la politique de cohésion. Ainsi, la moitié des citoyens interrogés se disent au courant du soutien apporté par la politique de cohésion à leur région ou à leur ville. Il s'agit d'un résultat positif, contrairement aux autres études publiées par Eurobaromètre, par exemples sur la PAC, où seulement 20% des citoyens interrogés se disent au courant du soutien de la politique agricole commune ou sur le Fonds social européen (FSE) avec 30% de citoyens conscients de l'existence de ce dernier.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne  
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Cette prise de conscience est plus importante dans les nouveaux Etats membres (60%) que dans les anciens (47%). En outre, 70% des citoyens estiment que la politique régionale a un impact positif sur leur région tandis que 22% trouvent que leur région n'en profite pas (il s'agit plutôt de Français, Néerlandais, Bulgares et Slovènes). La Lituanie et l'Irlande sont des exemples de pays où les citoyens reconnaissent presque à l'unanimité l'impact positif du soutien européen.

Il en ressort une recommandation de la Commission pour les Etats membres afin qu'ils continuent à mieux informer les citoyens de l'existence de milliers de projets financés dont ils bénéficient grâce à l'investissement européen, en mettant à l'avenir davantage l'accent sur la transparence.

Pour plus d'information

[http://ec.europa.eu/public\\_opinion/archives/flash\\_arch\\_en.htm](http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/flash_arch_en.htm)

## RECHERCHE

### Consultation publique sur les synergies des financements pour la Recherche et Innovation

La Commission a publié, le 27 mars dernier, la version initiale du guide pratique sur les opportunités de financement des projets de recherche et d'innovation, en ouvrant de même une consultation publique de ce dernier. La publication de ce guide répond aux engagements pris et formulés dans la communication COM(2007) 474 final du 16 août 2007, intitulée « Des régions européennes compétitives grâce à la recherche et à l'innovation - Une contribution au renforcement de la croissance et à l'amélioration quantitative et qualitative de l'emploi », où la Commission européenne souhaite montrer les synergies existants dans la conception des instruments de financement des politiques européennes de recherche, d'innovation et de cohésion. Elle invitait les acteurs nationaux et régionaux à convertir ces synergies de conception en synergies d'action.

Le guide pratique est destiné à fournir des réponses à la question : Quelles sont les synergies possibles entre les différents financements européens permettant de subventionner des activités de recherche, de développement et d'innovation (RDI) ?

Présenté par le Commissaire J. Potocnik et la Présidence slovène lors de la conférence « Les Infrastructures de la recherche et leur dimension structurelle dans le cadre de l'espace européen de la recherche » à Brdo (Slovénie), le 5 mars dernier, ce guide se compose de trois documents :

- 1) SYNERGIES in funding opportunities between: 7th Framework Programme for Research Competitiveness & Innovation Programme Structural Funds;
- 2) CHECKLIST for EU innovation and research funding;
- 3) SCORECARD.

Ces trois documents font l'objet d'une consultation afin de recueillir, d'ici fin avril, commentaires et suggestions. Ceux-ci sont à adresser à [RTD-PRACTICAL-GUIDE@EC.EUROPA.EU](mailto:RTD-PRACTICAL-GUIDE@EC.EUROPA.EU)

Lien vers la consultation :

[http://ec.europa.eu/research/consultations/list\\_en.html](http://ec.europa.eu/research/consultations/list_en.html)

Pour plus d'information: <http://www.eurosfair.pr.fr/news/consulter.php?id=1803>

### Le feu vert du Parlement européen à l'Institut européen de Technologie

L'institut européen de technologie (IET), dont le but est de promouvoir les investissements des entreprises dans l'innovation et la recherche en Europe, deviendra opérationnel cet été. Le Parlement européen (PE) a donné le feu vert final à l'IET, lors de sa session plénière du 11 mars à Strasbourg, trois ans après le lancement de l'idée controversée de la création de l'IET. Les Etats membres avaient déjà adopté leur position commune sur l'IET, le 21 janvier, reflétant l'accord conclu entre le Conseil et le PE en novembre dernier. L'IET, qui crée des partenariats entre les chercheurs et les entreprises dans des domaines spécifiques, vise à amener la recherche dans la sphère commerciale.

En effet, la recherche et la formation de haut niveau ne semble par forcément conduire à des applications commerciales, selon le rapporteur sur ce dossier, Reino Paasilinna (PSE, Finlande). L'IET, contribuera à remédier à cette situation, par l'intégration de trois côtés du 'triangle de la connaissance' - éducation, recherche et innovation.

Par ailleurs, il sera géré par un conseil de direction composé de 18 membres qui devraient être nommés en juin. Ce conseil sélectionnera les unités de base de l'IET, les Communautés de la connaissance et de l'innovation (CCI) qui, formées essentiellement de consortia d'entreprises, universités et communautés de recherche, jouiront d'une autonomie juridique par rapport à l'IET. Chaque CCI sera composée d'au moins trois organisations d'au moins deux Etats membres et devra inclure au moins un institut d'enseignement supérieur doté du pouvoir de décerner des diplômes de maîtrise et une société privée.

Durant la phase initiale (jusqu'en 2011), trois CCI au maximum seront créées, dans les domaines du changement climatique, des énergies renouvelables, de la nouvelle génération des technologies de l'information. L'élaboration d'un « Strategic Innovation Agenda » (SIA) – plan de travail de sept ans qui devrait être présenté avant juin 2011, permettra la création de nouvelles CCI.

Il s'agit maintenant de décider dans quelle ville implanter le siège de l'IET. Plusieurs députés ont saisi l'occasion du débat du 11 mars pour promouvoir leur ville : Wrocław, Vienne, Budapest ou Strasbourg.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne  
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Cette décision appartiendra au Conseil.

Pour plus d'information :

[http://www.europarl.europa.eu/news/expert/infopress\\_page/057-23421-070-03-11-909-20080307IPR23292-10-03-2008-2008-false/default\\_fr.htm](http://www.europarl.europa.eu/news/expert/infopress_page/057-23421-070-03-11-909-20080307IPR23292-10-03-2008-2008-false/default_fr.htm)

## SOCIETE DE L'INFORMATION

### De nouveaux satellites pour compléter le système Gmes

D'après l'accord signé le 28 février à Bruxelles par Jean-Jacques Dordain, Directeur général de l'Agence spatiale européenne (ESA) et Heinz Zourek, Directeur général de la DG Entreprises et de la politique industrielle de la Commission européenne, de nouveaux satellites viendront bientôt compléter le système GMES d'observation de la Terre (*Global Monitoring for Environment and Security*). Conformément à la politique d'Espace européen, adoptée en mai 2007 et à l'accord cadre conclu avec l'ESA, l'UE prendra la tête du projet GMES afin d'identifier et faire la synthèse des besoins des utilisateurs, tout en focalisant la volonté politique en vue d'objectifs stratégiques plus larges.

L'UE assurera la disponibilité et la continuité des services opérationnels soutenant ses politiques, en contribuant au développement, au déploiement et au fonctionnement de l'infrastructure spatiale européenne correspondante. Pour cela, elle va s'appuyer au maximum sur les ressources existantes et prévues de l'Europe, y compris celles d'EUMETSAT - the European Organisation for the Exploitation of Meteorological Satellites. Une enveloppe de 624 millions d'euros sera allouée par l'UE à l'ESA au titre de sa contribution à la mise en place de l'infrastructure spatiale (les Sentinelles), conformément aux prescriptions de la Commission européenne pour les services GMES en matière d'environnement et de sécurité.

Pour rappel, le système GMES est une initiative de l'Union européenne menée en partenariat avec l'Agence spatiale européenne, qui vise à développer une capacité intégrée de surveillance environnementale et de sécurité en combinant des observations au sol et depuis l'espace, l'objectif étant de mieux connaître la surface de la terre, son atmosphère et ses océans et aider les services d'urgence et de sécurité, en particulier, une meilleure gestion des crises environnementales et en matière de sécurité.

Pour plus d'information :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/346&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

<http://www.gmes.info/>

<http://www.esa.int/esaCP/index.html>

Lien vers EUMETSAT :

[http://www.eumetsat.int/Home/Main/Who\\_We\\_Are/Overview/index.htm?l=en](http://www.eumetsat.int/Home/Main/Who_We_Are/Overview/index.htm?l=en)

### Compétences numériques

Des géants des technologies de l'information et de la communication (TIC) tels Microsoft, Cisco System, Hewlett Packard ou encore Oracle, participeront, dans le cadre de leur initiative *e-Skills Industry Leadership Board*, aux actions de la Commission européenne visant à promouvoir les compétences numériques. C'est ce qu'ils ont annoncé le 4 mars dernier. Ils vont notamment collaborer avec la *European Schoolnet*, réseau européen regroupant des ministères de l'Education, et soutenir la création d'un portail européen sur les compétences et les carrières dans les TIC. Avec le cadre pour les compétences numériques en cours d'élaboration par le Comité européen de normalisation, ces initiatives permettront de favoriser la mobilité, la compétitivité et l'employabilité de la main d'oeuvre européenne. A noter que plus de 40% des Européens n'ont pas les connaissances élémentaires en TIC, selon les chiffres de la Commission.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne  
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

## TRANSPORT

### La BEI confirme sa priorité pour le ferroviaire

Lors de sa conférence de presse annuelle, le 28 février à Bruxelles, la Banque européenne d'Investissement (BEI) a annoncé qu'elle continuera à accorder la priorité aux projets ferroviaires et aux projets de navigation intérieure et maritime, en particulier les autoroutes de la mer. Ces sont des projets qui sont les plus prometteurs du point de vue de la réduction des émissions de gaz à effet de serre par unité de transport qui obtiendront ce soutien. Pour pouvoir bénéficier d'une intervention de la BEI qui visera en priorité l'amélioration de la sécurité et de l'efficacité, ainsi que la réduction des incidences sur l'environnement, les projets routiers et aéroportuaires devront justifier d'une valeur économique élevée. Ainsi, un soutien accru sera accordé aux activités de recherche menées par les constructeurs de tous types de véhicules, les objectifs à privilégier étant l'augmentation de l'efficacité énergétique, la réduction des émissions et l'amélioration de la sécurité.

Les investissements dans les réseaux transeuropéens de transport (RTE) sont et continueront d'être une priorité pour la BEI. Pour rappel, en 2007, 8,3 milliards d'euros de prêts de la BEI aura été accordé en faveur de projets RTE, dont presque la moitié dans les projets prioritaires. C'est l'Espagne qui en a le plus bénéficié (2,2 milliards), suivie par l'Italie (1,2 milliards) et la Bulgarie (1,1 milliards). La plus grosse part revient au transport ferroviaire (45 % du volume de prêts, équivalant à 3,3 milliards d'euros) ; ensuite vient le réseau routier (40 % - 3 milliards), derrière lequel, les secteurs aérien (9 % - 630 millions) et maritime (6 % - 434 millions).

Pour plus d'information :

<http://www.bei.org/about/press/2008/2008-013-eib-renewable-energy-loans-top-eur-2-billion-in-2007.htm?>

### Consultation sur les systèmes de transport intelligents

C'est en juin 2008 que la Commission européenne présentera un plan d'action pour le déploiement des systèmes de transport intelligents dans le transport routier. Dans cette perspective, le 29 février, une consultation publique a été lancée, ayant pour objectif d'éclairer sur les attentes et les besoins dans ce domaine, en déterminant, notamment, les types d'application qui devraient être soutenues ou déployées à court terme et à moyen terme, comme l'équipement des véhicules (système de contrôle électronique de la stabilité, système d'appel d'urgence e-Call, avertisseur de dépassement des limitations de vitesse,...), les systèmes de gestion du trafic ou les services d'aide à la circulation (guidage, information en temps réel sur le trafic,...).

Pour rappel, ce plan d'action fait partie d'une paquet de mesures attendu pour juin 2008, que le commissaire aux Transports Jacques Barrot désigne sous le terme de « Greening transport », dont la pièce maîtresse est une méthodologie pour internaliser les coûts externes du transport, conformément à ce que prévoit la directive Eurovignette, accompagné d'une proposition législative pour internaliser ces coûts dans le secteur routier. Le paquet devrait aussi comprendre une communication d'ensemble et un inventaire des mesures visant à atténuer l'impact des transports sur l'environnement.

Pour plus d'information :

[http://ec.europa.eu/transport/road/consultations/its\\_en.htm](http://ec.europa.eu/transport/road/consultations/its_en.htm)

### Le programme Marco Polo pourrait être adapté prochainement

Le programme européen Marco Polo – qui vise à encourager le transfert du transport de marchandises de la route vers les autres modes de transport moins polluants - pourrait être prochainement adapté pour faciliter le financement de projets portés par des petites et moyennes entreprises et de projets de navigation fluviale. Cette information a été confirmée par Fotis Karamitsos, Directeur « Logistique, Innovation, Co-modalité et transports maritimes » à la DG TREN, lors d'un séminaire organisé le 3 mars, à Bruxelles, par l'Union européenne de la navigation fluviale (EBU – *European Barge union*). Procédure étant en cours, cette proposition de révision pourrait être présentée au cours du premier semestre 2008. Ainsi, la Commission réfléchirait effectivement à divers moyens de favoriser la participation des projets fluviaux et des PME à Marco Polo.

Une partie du budget de Marco Polo (pour rappel, 400 millions d'euros sur la période 2007-2013) pourrait être réservée à des projets fluviaux, ainsi que les seuils de subvention requis pour les différents types de projets que le programme peut financer pourraient se voir diminuer. Actuellement, ces seuils vont de 250 000 euros à 2,5 millions d'euros selon le type de projet à cofinancer. Leur abaissement devrait directement faciliter la participation des PME. Pour plus d'information :

[http://ec.europa.eu/transport/marcopolo/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/transport/marcopolo/index_en.htm)

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne  
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

## Corridors transeuropéens de fret ferroviaire

Une série de réunions au niveau ministériel sera lancée en vue d'accélérer le développement des corridors transeuropéens de fret ferroviaire. C'est ce qu'ont convenu, lors d'une réunion, le 27 février, les représentants des 35 compagnies de fret ferroviaire européen, la Présidence slovène de l'UE et des représentants de la Commission européenne et du Parlement européen. La première réunion de travail aura lieu à Ljubljana, le 4 mai, à la veille de la réunion informelle des ministres des Transports (5-6 mai). Les discussions se focaliseront sur les six corridors du réseau ferroviaire primaire promu par la Communauté européenne du Rail et des Compagnies d'Infrastructure - CER (Rotterdam - Gênes ; Naples - Stockholm ; Anvers - Bâle /Lyon ; Valence - Ljubljana ; Dresde - Prague - Budapest ; Duisburg - Berlin - Varsovie). La CER, soutenue par la Présidence slovène et l'Autriche, a toutefois estimé qu'il serait bienvenu d'étendre les travaux du groupe sur les axes parcourant l'Europe du Sud-Est et de l'Est, notamment le corridor qui relierait l'Autriche à la Grèce en passant par certains Etats des Balkans occidentaux. Parallèlement, la Commission européenne poursuit les travaux pour concrétiser les propositions présentées dans sa communication sur le réseau ferroviaire orienté fret, selon laquelle, les premières propositions pourraient être présentées à la fin de l'année.

Pour plus d'information :

[http://ec.europa.eu/transport/rail/market/freight\\_en.htm](http://ec.europa.eu/transport/rail/market/freight_en.htm)

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne  
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

## Conclusions du Conseil européen de printemps – 13-14 mars 2008

Les 13 et 14 mars 2008, les Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne se sont rassemblés pour la tenue du Conseil européen de printemps, sous présidence slovène.

Ils ont décidé de lancer un second cycle triennal de la stratégie renouvelée de Lisbonne et d'adopter l'ambitieux paquet « climat-énergie ». Le Conseil européen a réaffirmé également l'importance qu'il attache au renforcement de la sécurité énergétique de l'UE et de ses Etats membres afin d'assurer le bon fonctionnement du marché intérieur de l'énergie.

Ainsi, les Chefs d'Etats et de gouvernement ont confirmé leur engagement dans ces domaines clés afin que l'UE puisse se doter des moyens lui permettant d'affronter les défis auxquels sont confrontés les 27 pays membres.

### 1/ Lancement du nouveau cycle de la stratégie renouvelée de Lisbonne pour la croissance et l'emploi 2008-2010

Les leaders européens ont lancé le nouveau cycle de la stratégie de Lisbonne, en entérinant les lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi et adoptant les recommandations spécifiques adressées aux États membres. Ainsi, le Conseil a invité la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil de l'UE à œuvrer au plus tôt à la concrétisation des dix priorités du nouveau programme communautaire de Lisbonne

(<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1892&format=HTML&aged=1&language=FR&guiLanguage=fr> ) qui intègrent davantage les dimensions humaines et sociales, s'efforcent de répondre au changement climatique et modernisent la conception de l'innovation et de la créativité.

Lors de ce Conseil, les quatre domaines prioritaires suivants de la stratégie de Lisbonne ont été réaffirmés : un plus grand souci pour l'homme ; et l'environnement, le renforcement de la compétitivité économique et de la connaissance et de l'innovation.

#### - *L'homme mis au premier plan*

Le Conseil européen a recommandé l'adoption d'un nouvel agenda social apte à répondre aux défis sociaux, à ceux liés aux changements démographiques, à la situation des jeunes, à l'éducation, aux migrations et au dialogue interculturel. Il a souligné la nécessité de mettre en œuvre les principes de flexicurité au niveau national, ainsi que d'élaborer des feuilles de route concrétisant ces principes dans le cadre des programmes de développement nationaux pour 2008. De plus, il a reconnu l'importance de réduire l'illettrisme chez les jeunes et le taux d'abandon scolaire.

#### - *L'environnement*

Les vingt-sept Etats membres ont exprimé leur engagement en matière environnemental en adoptant le paquet législatif Climat/Energie présenté par la Commission le 23 janvier 2008, afin de lutter contre le changement climatique (voir plus loin).

#### - *Libre circulation de la connaissance et créativité*

D'après les conclusions du Conseil, il sera essentiel d'accroître les investissements dans la recherche, dans le développement et dans l'éducation, afin de pouvoir retenir les jeunes talents en Europe.

Le Conseil européen se dit d'ailleurs favorable à la mise en place de la « cinquième liberté » - la libre circulation de la connaissance qui introduit des mesures visant à améliorer la mobilité des chercheurs, des étudiants et des universitaires. Le Conseil européen a recommandé également de renforcer l'infrastructure de l'e-science et d'augmenter le taux de connexion rapide à Internet de manière à assurer d'ici fin 2010 l'accès à cet instrument à tous les établissements scolaires.

#### - *Importance des petites entreprises et du marché unique pour la compétitivité*

Le Conseil européen a reconnu également l'importance du suivi de la concrétisation du marché unique (l'une des conditions primordiales pour assurer la compétitivité), ainsi que du soutien des petites et moyennes entreprises, en particulier les PME novatrices, notamment à travers des aides en phase de croissance et différentes formes de financement. Dans ce contexte, le processus de réduction des charges administratives doit être poursuivi, ainsi que la mise en œuvre dans les meilleurs délais de la directive sur les services.

### 2/ Adoption de l'agenda et des principes directeurs du paquet climat – énergie

C'est à l'unanimité que les Chefs d'Etat et de gouvernement des 27 ont exprimé, lors de ce Conseil, leur engagement à atteindre un accord sur l'ensemble du paquet législatif Climat/Energie présenté par la Commission le 23 janvier ([http://ec.europa.eu/energy/climate\\_actions/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/energy/climate_actions/index_en.htm) ) afin qu'il soit adopté au plus tard au printemps 2009 pour permettre à l'UE de rester aux avant-postes de la lutte contre le changement climatique et favoriser, dans le cadre des Nations unies (ONU), un accord global à Copenhague, en 2009, sur un régime mondial pour l'après-2012.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne  
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Le calendrier et les principes directeurs devant guider l'UE dans cet exercice (équilibre global de l'arsenal législatif, transparence, efficacité économique et au regard des coûts, équité et solidarité dans la répartition des efforts, prise en compte du point de départ, des particularités des potentiels et des résultats obtenus par les différents Etats membres, respect d'une croissance économique durable) ont été consignés dans les conclusions du Conseil européen, dans le droit fil des orientations du Conseil Environnement.

En ce qui concerne la mise en œuvre du paquet, l'avancée la plus notable réside dans la reconnaissance unanime de la nécessité de résoudre de manière urgente, dans le cadre de la directive révisée sur les échanges de quotas d'émissions de gaz à effet de serre (ETS) applicable en 2013, le problème des risques de délocalisation et des fuites en carbone des entreprises européennes grosses consommatrices d'énergie exposées à la concurrence internationale. Selon Janez Jansa, Président du Conseil de l'UE la solution à ce problème résidait dans l'adoption, en temps voulu, d'un accord global sur les changements climatiques pour l'après 2012 ; ainsi, chacun serait soumis aux mêmes obligations à l'égard de l'environnement. En effet, c'est l'industrie, comme toutes les activités grandes consommatrices d'énergie, qui réclame une plus grande prévisibilité environnementale. Une attention particulière sera ainsi accordée à ces attentes dans le cadre des débats sur les directives ETS.

En effet, le système européen d'échange de quotas d'émissions (ETS) révisé fixant un plafond européen unique est un élément essentiel d'une politique intégrée Climat/Energie, garante d'un bon rapport coût/efficacité, et permettant de relier le système communautaire à des systèmes analogues et l'octroi de crédits d'émissions contre investissements propres dans les pays tiers ayant conclu un accord international. S'agissant des plafonds nationaux de réduction des émissions dans les secteurs non-couverts par l'ETS, le Conseil a insisté sur la nécessité de faire preuve de souplesse.

En ce qui concerne la sécurité énergétique de l'UE, les dirigeants européens ont convenu que les deux trains de mesures législatives actuellement en discussion en codécision ( paquet « énergie/climat » de janvier 2008 et 3ème paquet pour le marché intérieur de l'énergie), le plan stratégique pour les technologies énergétiques (« SET Plan ») et les initiatives pour renforcer la dimension extérieure de la politique énergétique commune doivent y contribuer.

Lien vers le « SET PLAN » : [http://ec.europa.eu/energy/res/setplan/communication\\_2007\\_en.htm](http://ec.europa.eu/energy/res/setplan/communication_2007_en.htm)

Les conclusions sur le paquet Climat/Energie constituaient « un document clé » pour le nouveau cycle de la stratégie de Lisbonne, en termes d'opportunités d'agir et de moderniser l'économie. Désormais, la coopération de toutes les institutions est indispensable afin de terminer ce travail d'ici à la fin de 2008.

#### **La feuille de route et les principes fondamentaux pour la mise en œuvre du paquet législatif climat - énergie**

Lors du Conseil européen de printemps sous la présidence slovène, les chefs d'Etat et de Gouvernement ont approuvé une feuille de route ambitieuse et les principes fondamentaux pour réaliser ces engagements. Ainsi, ils ont décidé de :

- dégager un accord sur le train de mesures avant la fin de 2008 ce qui permettrait l'adoption du paquet législatif au début de 2009 ;
- définir les principes fondamentaux sur lesquels bâtir l'accord, à savoir la transparence, la recherche d'un rapport coût-efficacité avantageux, l'équité et la solidarité ; en tenant compte des différences de positions des Etats membres, de leurs conditions et potentialités et des efforts déjà investis, le Conseil rappelle la nécessité d'assurer un développement durable et de prévenir les distorsions du marché ;
- développer des mécanismes commerciaux pour réaliser ces objectifs ;
- effectuer une prompte analyse et mettre en œuvre des mesures pour prévenir la « fuite de carbone », notamment dans les secteurs qui sont les plus exposés à la compétitivité internationale ;
- diminuer de 30 % les émissions de CO2 dans le cadre d'un large accord global, basé sur une approche équilibrée, transparente et impartiale, prenant en compte les résultats de la première phase de mise en œuvre du protocole de Kyoto ;
- développer des programmes nationaux et européens de soutien pour réaliser ces objectifs ;
- élaborer un cadre réglementaire pour mettre en œuvre les technologies de piégeage et de stockage du dioxyde de carbone ;
- élaborer des critères efficaces pour les biocarburants respectueux de l'environnement ;
- soutenir le progrès technologique, la recherche, le développement et la commercialisation de nouvelles technologies à faible consommation d'énergie pour atteindre les objectifs préfixés.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne  
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

### 3/ Lancement par les Vingt-sept du « processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée »

Selon les affirmations du Président du Conseil européen, Janez Jansa, le 13 mars dernier, l'initiative conjointe de Nicolas Sarkozy et Angela Merkel visant à créer une Union pour la Méditerranée afin de renforcer le processus de Barcelone a reçu un vaste soutien de la part des Vingt-sept, et les travaux vont pouvoir débiter dans les différentes instances du Conseil.

En effet, une courte annexe aux conclusions de la Présidence indique que le Conseil européen a approuvé le principe d'une Union pour la Méditerranée qui comprendra les Etats membres de l'UE et les Etats riverains de la Méditerranée non membres de l'UE. Ensuite, le Conseil européen a invité la Commission à présenter au Conseil les propositions nécessaires pour préciser les modalités de ce qui s'appellera: « Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée », en vue du Sommet qui se tiendra à Paris le 13 juillet 2008.

Ce ravalement du processus de Barcelone va permettre d'associer des capitaux privés aux financements publics, de mettre en place un mécanisme de suivi des projets et un dialogue de haut niveau tous les deux ans.

Les conclusions du Conseil européen :

<http://www.rpfrance.eu/IMG/pdf/99435.pdf>

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne  
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens